



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE



Evènement de clôture des programmes cofinancés par les fonds européens au titre de la période 2007/2013 : **L'Europe investit dans nos projets : Franciliens, tous bénéficiaires des fonds européens.**

Lundi 12 décembre 2016

Présentation des projets financés par le FEADER sur l'exploitation de Monsieur et Madame Vandame, exploitants céréalier sur la commune de Villiers-le-Bâcle (91)

Au cœur du village de Villiers-le-Bâcle en Essonne, se trouve la ferme du couple Vandame.

Installé depuis 1997, ils cultivent blé, maïs, colza, triticales, féveroles, luzerne, pomme de terre sur une surface de 236 hectares et consacre quasiment 1 hectare au maraîchage.

En 2004, Cristiana et Emmanuel Vandame ont souhaité valoriser leurs productions et se sont lancés dans la fabrication de farine de blé.

En 2009, c'est le début de la conversion au mode de production biologique qui permettra à la ferme Vandame d'avoir le privilège de fabriquer de la farine et du pain biologique (à ce jour 93 ha convertis sur 236).

Puis en 2011, ils décident d'ouvrir un fournil au sein de l'exploitation pour y vendre du pain bio issu de leur culture de blé.

Sur la commune de Villiers le bâcle, il n'y a pas de boulangerie, les Vandame offrent donc aux habitants une large gamme de pains au levain, façonnés à la main et cuit dans leur four à bois.

Mais plus important encore, c'est la volonté des Vandame de fournir en pain bio les cantines scolaires, les restaurants universitaires, les associations d'étudiants et bien évidemment les Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne (AMAPS).

Le dispositif PREVAIR (Programme Régional pour l'Elevage, la Valorisation Agricole et l'Initiative Rurale), correspondant aux mesures 121C et 311 du DRDR Ile-de-France cofinancé par le Conseil régional) a soutenu trois des projets au cours de la programmation 2007-2013. :

1. En 2010, la création d'un fournil à la ferme avec une aide totale de 60 000 € dont 30 000 € de FEADER pour un investissement de 150 000 € ;
2. En 2011, l'acquisition d'un moulin dimensionné pour la fabrication de pain, aidé à hauteur de 12 002,70 € dont 6 001,35 € de FEADER pour un investissement total de 30006,76 € ;
3. En 2012, la création de cellules de stockage pour ses récoltes biologiques avec une aide de 48 095,64 € dont 24 047,83 € de FEADER pour un investissement de 137 416,11 €.

La nouvelle activité de transformation de cette exploitation a permis l'embauche de 4 personnes à ce jour.

Depuis 2015, l'exploitation de Cristiana et Emmanuel Vandame se trouve sur le territoire du nouveau Gal Terres et Cités qui a pour stratégie la modernisation et la sauvegarde des exploitations agricoles sur le plateau de Saclay, zone de forte urbanisation dans le cadre du Grand Paris. De nouveaux projets devraient donc voir le jour sur la programmation 2014-2020.



